

calice, la patène et les burettes, était porté du côté de l'Épilre sur un autel en dehors du sanctuaire (1).

**L. MOKEL DE VotEINE.**

*La suite à un prochain numéro.*

(1) Selon Thiers, les contre-autels ou retables n'avaient que deux siècles d'antiquité. Anciennement ils étaient défendus, soit à cause des sièges épiscopaux qui étaient derrière, et dont ils auraient masqué la vue, soit à cause d'une cérémonie des messes solennelles, où le sous diacre, après l'oblation, se retire derrière l'autel avec la patène, en regardant néanmoins le célébrant. De son temps il n'y avait pas de tabernacle dans les cathédrales de Lyon et de Vienne, de Besançon, et dans la plupart de celles des Pays-Bas.